

## ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

### **Séance de l'Assemblée départementale : le choix de la responsabilité, de la proximité et de la solidarité**

Réunie le 26 juin 2026, l'Assemblée départementale du Gard confirme une ligne constante : conjuguer rigueur financière, justice sociale et investissement. Avec 26 M€ votés lors de cette séance, et dans la continuité du Budget primitif 2026, les décisions adoptées renforcent les moyens mobilisés au service des territoires, des Gardoises et des Gardois.

Publié le 26/06/2026 -- Temps de lecture: 20 minutes



**Cette séance a permis d'acter de nouvelles mesures en faveur des solidarités, de l'investissement territorial, de l'insertion et du développement local, dans la continuité des engagements portés par la collectivité.**

#### **Une situation financière assainie pour soutenir l'action publique**

Le compte administratif 2025 confirme une nette amélioration de la situation budgétaire du Conseil départemental. L'épargne redevient positive et la capacité de désendettement progresse, permettant de consolider les équilibres financiers et de maintenir un haut niveau d'investissement.

#### **Des engagements tenus au service des habitants**

Chaque année, plus d'un milliard d'euros sont mobilisés pour des actions concrètes au service des Gardoises et des Gardois. Les 22 engagements pris devant les électeurs gardois en 2021, aujourd'hui tous tenus, marquent une étape clé pour soutenir, protéger et relier durablement les habitants.

#### **Solidarités : accompagner, protéger et garantir l'égalité**

Le Conseil départemental confirme son engagement en faveur des solidarités à chaque étape de la vie :

- **Protection de l'enfance** : plus de 75 000 € consacrés aux lieux d'accueil enfants-parents ;
- **Insertion** : plus de 6 400 personnes accompagnées, avec un taux de retour à l'emploi de 47 % ;
- **Logement** : 267 logements soutenus dans 11 communes grâce à plus de 13 M€ de garanties ;
- **Inclusion scolaire** : par un vœu, le Conseil départemental interpelle l'État sur la nécessité de renforcer les moyens dédiés aux AESH.

#### **Territoires : investir pour un Gard équilibré et attractif**

Près de 870 000 € sont mobilisés via le Pacte territorial pour accompagner 11 projets structurants. Le Conseil départemental poursuit également son action en faveur de l'éducation avec l'acquisition foncière à Saint-Gilles pour la construction d'un futur collège.

#### **Europe : un levier au service des politiques publiques**

Les financements européens, notamment via le FSE+, constituent un appui déterminant pour les actions d'insertion, de formation et d'inclusion. Le Conseil départemental s'appuie sur ces fonds pour accompagner les publics éloignés de l'emploi et renforcer ses politiques sociales, en lien avec les acteurs du territoire.

## Renforcer les dynamiques agricoles et alimentaires

Avec l'initiative Re-Gard Paysan, le Conseil départemental soutient les filières locales et favorise les liens entre producteurs et professionnels de la restauration. Cette démarche participe à la valorisation des produits gardois, au soutien du monde agricole et au développement d'une alimentation locale de qualité.

## Le mot de la Présidente

*Le Conseil départemental du Gard, c'est la collectivité des protections.*

*Il accompagne près de 29 000 allocataires du RSA, soutient l'insertion, agit pour le logement, renforce l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, protège l'enfance, investit dans les collèges, entretient les routes, soutient le SDIS et accompagne les communes dans leurs projets de proximité.*

**Françoise Laurent-Perrigot,**

*Présidente du Conseil départemental du Gard*



## Rapport d'activité 2025



### RAPPORTS

#### Rapport d'activité 2025

##### 1 documents

Publié le 24/06/2026 -

La Présidence doit rendre compte devant l'assemblée départementale, par un rapport spécial, de l'activité des services départementaux et des...

## C'est voté



### C'EST VOTÉ !

#### C'est voté - Séance du vendredi 26 juin 2026

##### 1 documents

Publié le 26/06/2026 -



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*